



ENQUÊTE SUR LES FRAIS LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL A LA DGFIP

LA CFDT FINANCES PORTE LA VOIX DES AGENTS A TOUS LES NIVEAUX

La CFDT Finances a lancé une enquête sur les frais liés au télétravail auprès des agents de la DGFIP en mai et juin 2021. 2370 agents ont répondu à l'enquête. 93,6% des répondants ont vu leurs frais augmenter en 2020 du fait du télétravail exceptionnel. Les répondants sont très majoritairement en faveur d'une indemnité de télétravail destinée à couvrir ces frais.

La CFDT Finances a donc relayé cette demande précise lors de la négociation de l'accord télétravail à la Fonction publique.

Face au nombre croissant de remontées des agents sur l'augmentation de leurs frais de vie dans le contexte de télétravail exceptionnel lié à la crise sanitaire, la CFDT Finances a lancé une enquête sur les frais liés au télétravail. Le télétravail comporte de multiples facettes : santé, gain de temps de transport...

Cette enquête vise à mieux cerner les frais supplémentaires ou les économies induits par le télétravail, forcé ou choisi, sur l'année 2020. Elle permet également de mieux comprendre la position des agents face à ces frais afin de mieux les représenter lors des discussions sur les indemnités de télétravail avec la Ministre de la Fonction Publique qui ont eu lieu en juin et se poursuivent jusqu'à mi Juillet.

LE TÉLÉTRAVAIL PRIVILÉGIÉ EN 2020, MÊME LORSQUE LE PRÉSENTIEL ÉTAIT POSSIBLE

Seuls 12,9% des répondants ont privilégié le travail en présentiel quand il était autorisé. Les autres ont privilégié le télétravail (34,4%) ou un mix télétravail/présentiel (38,9%). 13,8 % des répondants, déclarés personnes vulnérables, sont en télétravail depuis mars 2020.

FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ÉLECTRICITÉ EN HAUSSE

La quasi-totalité des répondants déclare une hausse des frais liés au télétravail (93,6%). Les dépenses les plus fréquemment citées sont :

- l'électricité (85,3%),
- le chauffage (70,5%),
- les repas - du fait de l'absence de participation de l'employeur - (47,5%),
- l'eau (45,7%),
- le mobilier (31,9%),
- les consommables (21,8%).

4 AGENTS SUR 5 FAVORABLES À UNE INDEMNITÉ DE TÉLÉTRAVAIL

84,8% des répondants sont favorables à une indemnité destinée à compenser les frais supplémentaires liés au télétravail.

2 agents de la DGFIP sur 3 (65,8%) estiment que cette indemnité devrait être de 20 euros par mois. Cette proposition correspond également au montant moyen de 225€ de surcoût estimés en 2020 par les agents de l'INSEE interrogés par la CFDT.

Cette demande a été portée par la CFDT Fonction Publique dans la négociation. Après une première proposition à 10 euros, la ministre a arrêté un plafond de 20€ nets mensuel.

Les mesures de l'accord ne seront effectives que si l'accord est majoritaire (c-a-d signé par les organisations syndicales représentant la majorité des agents aux élections professionnelles de 2018). Les agents seront fixés le 13 juillet.

